



FESTIVAL DE CANNES

Direction Technique des Projections

sts@festival-cannes.fr

Informations techniques pour les copies des films et les projections

Pour le Festival de Cannes 2026, les dispositions décrites dans le présent document sont à respecter rigoureusement afin d'assurer la projection de vos films dans les meilleures conditions.

Sommaire :

1. Généralités	2
2. Dématérialisation du transport des DCPs par ASPERA	2
2.1 Délai de livraison	2
2.2 Modalités de téléchargement	2
3. Caractéristiques des DCPs	3
3.1 Sous-titrage	3
3.2 Résolution	3
3.3 Cadence	3
3.4 Règles de nommage	3
4. Gestion des KDMs et/ou DKDMs	3
4.1 DCP non chiffrés	3
4.2 DCP chiffrés	3
4.3 Validité des KDMs et des DKDMs	4
5. Copies 35 - 70 mm	5
5.1 Utilisation des copies	5
5.2 Logos distributeurs	5
5.2 DCP de secours	5
6. Organisation des répétitions techniques (Sélection Officielle Salle Lumière)	5
6.1 Durée	5
6.2 Personnes présentes	5
6.3 Presse	5
7. Informations sur le matériel de projection	5
8. Contacts	6



FESTIVAL DE CANNES

1. Généralités

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos demandes, à partir du **13 Avril 2026**, sur l'adresse :

sts@festival-cannes.fr

Pour permettre une résolution rapide d'éventuels problèmes, nous vous prions de fournir à la direction technique des projections dans votre mail, **les coordonnées complètes d'un interlocuteur technique unique désigné par vos soins.**

2. Dématérialisation du transport des DCPs par ASPERA

Cette année la livraison des DCPs pour le Festival s'effectuera exclusivement via la plateforme numérique sécurisée de la société Viapass. Le transfert sera assuré via le protocole FASP de la technologie IBM ASPERA.

À la fin du téléchargement de votre DCP un email sera envoyé automatiquement pour signifier que le DCP a bien été reçu. Un test d'intégrité de votre DCP sera effectué dès réception. Si nous constatons un problème technique suite à ce test, l'équipe en charge de la régie copie vous contactera immédiatement avec un rapport de l'incident constaté.

2.1 Délai de livraison

Le délai de livraison des DCPs et KDMs associés est au minimum de 6 jours avant l'horaire de répétition prévu, ou de la première projection, s'il n'y a pas de répétition.

Ce délai est impératif pour validation de votre DCP sur nos équipements de projection. Au-delà, la bonne tenue de la projection ne pourra pas être garantie par nos équipes, notamment en raison du très grand nombre de films à valider en projection.

2.2 Modalités de téléchargement

Les DCPs doivent être téléchargés complets et en une seule fois. Les packages additionnels sont proscrits. Une fois le téléchargement effectué, il ne sera pas possible de livrer une nouvelle version du film, excepté dans le cas où nous constatons lors de la vérification un problème technique.

Un seul DCP doit être téléchargé à la fois, ceci en corrélation avec son identifiant film (token).

Votre DCP doit être inclus dans un unique répertoire dont le nommage reprendra le "ContentTitleText" de votre version du film à jouer (voir paragraphe 3.4 Règles de nommage).

Par exemple :

TitreDeMonFilm_FTR-1_F_FR-en_51_2K_CANNES_20260108_TEC_SMPTE_OV

Il est impératif de ne pas utiliser d'espaces, caractères spéciaux (@&/>°...) ou accentués pour le nommage de ce répertoire.

Un maximum de 2 CPLs est autorisé par DCP (l'OV et éventuellement la VF spécifique qui doit être projetée).

Si la projection est sous-titrée électroniquement, la CPL téléchargée doit impérativement être la même que celle livrée à l'équipe de DUNE MK en amont.

Dans le cas où votre encodeur de DCP générerait des fichiers annexes, merci de ne pas les inclure avec votre film lors du téléchargement.

Par exemple, le logiciel "DCP-o-matic" crée des répertoires, des fichiers de projet et des rapports qui ne font pas partie du DCP. Dont : metadata.xml, assets.xml, log, ui.xml, COVER_SHEET.txt, hints, info, analysis... En plus de ralentir votre téléchargement, ces fichiers peuvent gêner nos tests d'intégrité et de qualité de vos DCPs.

Il est formellement interdit d'archiver/compresser le DCP en zip, rar ou autres pour le téléchargement.

Les KDMs doivent impérativement être envoyés à l'adresse mail canneskdm@festival-cannes.fr et non téléchargés avec le DCP.



FESTIVAL DE CANNES

3. Caractéristiques des DCPs

Les DCPs doivent respecter les standards ISO/SMPTE ou InterOp.

Les DCPs fournis doivent être livrés comme définitifs et complets.

Chaque DCP se doit d'inclure l'image, le son (5.1 et/ou 7.1) et éventuellement, les sous-titres.

Dans le cas d'une version IAB (ATMOS) il est impératif que soit présent dans la CPL (Composition Playlist) à jouer les pistes audio des mixages 5.1 ou 7.1.

Tous les logos promotionnels (distributeurs, partenaires...) doivent impérativement être incorporés dans la CPL à jouer. Les CPLs additionnelles (supplemental packages) ou DCPs envoyés plus tard avec des logos manquants sont proscrits.

Il est fortement conseillé de tester le DCP (en particulier les sous-titres) sur du matériel de cinéma numérique (projecteur et serveur certifié DCI) avant tout envoi.

3.1 Sous-titrage

Afin d'éviter tout problème d'affichage et de taille, **il est recommandé d'incruster les sous-titres à l'image (Burned-in subtitles)**. Dans le cas contraire, les sous-titres seront obligatoirement de type « timed text ». L'utilisation de sous-titres « subpicture » est interdite (utilisation d'images « .png »).

3.2 Résolution

Les DCPs peuvent être à la résolution 2K ou 4K. Ces deux résolutions sont compatibles en lecture sur tous les équipements en place.

3.3 Cadence

Les cadences 24 images et 25 images par seconde seront supportées. Pour d'autres types de cadences, par exemple HFR, veuillez impérativement nous contacter en amont sur sts@festival-cannes.fr pour tester et organiser la projection.

3.4 Règles de nommage

Le titre du film présent dans le CTT (ContentTitleText) de la CPL devra impérativement être conforme à la convention de nommage ISDCF du cinéma numérique <https://registry-page.isdcf.com/illustratedguide/>.

Ce nommage doit correspondre au titre de film transmis au Festival et doit être clairement interprétable. **En particulier, les abréviations et acronymes seront évités.** Une cohérence est demandée entre les différents éléments livrés. Un même film devra être désigné par le même titre dans ses différentes versions.

4. Gestion des KDMs et/ou DKDMs

4.1 DCP non chiffrés

Nous préconisons **en priorité la livraison de DCP non chiffrés**, afin de réduire les problématiques de préparation des projections.

Les programmes courts (moins de 60 minutes) seront obligatoirement non chiffrés.

4.2 DCP chiffrés

Si vous retenez de nous livrer des fichiers DCP chiffrés, vous devez nous fournir, dans les mêmes délais, les KDM associés. Nous vous offrons deux possibilités :

- **Fourniture de KDM** : vous devrez nous fournir un jeu **complet de KDM portant sur l'ensemble des serveurs utilisés dans le cadre du Festival**. Si vous retenez cette solution, vous devrez impérativement nous transmettre les coordonnées accessibles 24/24 du laboratoire auprès duquel nous pourrions éventuellement commander des KDM supplémentaires dans le corps du mail, notamment en cas de remplacement de matériel de projection.



FESTIVAL DE CANNES

La liste des certificats de serveurs sera disponible à partir du 27 Avril 2026 sur le site à cette adresse :

<https://cannes.screenings.cst.fr/>

- **Fourniture d'un DKDM ou Master KDM** : nous disposons sur site d'une solution de fabrication de KDM à partir d'un Master KDM. Vous fournissez le DKDM (Distribution Key Delivery Message) pour notre solution et nous générons les KDM nécessaires pour les équipements de projection. **A partir du 27 Avril 2026, vous pourrez trouver le certificat de notre solution de génération de KDM sur le site à cette adresse :**

<https://cannes.screenings.cst.fr/>

4.3 Validité des KDMs et des DKDMs

Les KDM et les DKDM seront **impérativement** générés pour toute la période du Festival de Cannes et de sa préparation, soit du

10 Mai 2026 à 9h00 du matin jusqu'au 24 Mai 2026 à 23h59

Horaires donnés pour le fuseau de Paris heure d'été (GMT+2).
Projection le dimanche 24 Mai pour la Palme d'Or ou le Grand Prix.

La livraison des KDMs et des DKDMs sera impérativement et exclusivement réalisée sur l'adresse :

canneskdm@festival-cannes.fr

N'envoyez aucune question à cette adresse, elle est gérée par un robot et ne permet pas de réponse individuelle.

5. Copies 35 - 70 mm

5.1 Utilisation des copies

La copie retenue lors de la répétition pour être projetée à la séance officielle ne pourra pas être utilisée dans l'intervalle pour des projections hors Festival.

5.2 Logos distributeurs

Aucun ajout ou retrait de logos promotionnels (distributeurs, partenaires...) ne pourra être effectué. Les distributeurs doivent fournir des copies avec les logos promotionnels déjà montés.

5.2 DCP de secours

En plus de la copie film de secours, vous devez impérativement fournir un DCP de votre film (voir le paragraphe : 3. Caractéristiques des DCPs).



FESTIVAL DE CANNES

6. Organisation des répétitions techniques (Sélection Officielle Salle Lumière)

6.1 Durée

Plusieurs films devant être visionnés chaque nuit après la fin de la dernière séance officielle, la durée des répétitions techniques est limitée à **40 minutes**.

6.2 Personnes présentes

Le nombre de personnes représentant la production du film et assistant à la répétition **est limité à 6**.

6.3 Presse

Aucun journaliste, presse, radio, télévision, internet, ou autre, ne peut être présent.

7. Informations sur le matériel de projection

Pour toutes les salles du Palais des Festivals, la projection des films sera assurée par des projecteurs de cinéma numérique **Christie 4K** et **serveur IMS 3000 Dolby**.

Équipements spécifiques de la salle Lumière :

- 2 projecteurs Christie CP 4230
- 1 projecteur Christie CP 4435-RGB
- 3 IMS 3000 Dolby avec leurs NAS Qnap - Dolby

En Debussy et Lumière nous disposons d'un projecteur Kinoton DP 75.

Les salles Bunuel et Bazin sont équipées d'un projecteur Kinoton FP 30.

Image

Les projecteurs sont tous réglés en conformité aux normes ISO et aux standards SMPTE en vigueur. Les réglages sont vérifiés quotidiennement par l'équipe de la direction technique.

Pour information :

Le gamma des projecteurs est ajusté à 2,6 (norme ISO 26428-1 et standard SMPTE RP 431-2:2011).

Les coordonnées colorimétriques des couleurs primaires Rouge, Vert, Bleu et du Blanc sont ajustées sur les valeurs indiquées dans la SMPTE RP 431-2:2011 (espace colorimétrique CIE X'Y'Z').

La luminance est ajustée à 48 cd/m² (14 fL) (norme ISO 26431-1).

Son

La salle Lumière est équipée d'une chaîne sonore **Dolby Atmos®**, compatible avec les DCPs IAB et multicanal 5.1/7.1.

Toutes les autres salles sont compatibles 5.1/7.1.

La position 7 du potentiomètre du processeur audio assure le niveau de 85 dB (C) pour chacune des voies d'écran, à l'émission d'un bruit rose référencé (Dolby, SMPTE ST 2095-1).

Les réglages sont effectués en conformité avec la norme ISO 2969 et les documents SMPTE RP 200 :2012 et ST 202 :2010.



FESTIVAL DE CANNES

8. Contacts

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos demandes, à partir du **13 Avril 2026**, à l'adresse :

sts@festival-cannes.fr

Pour toute information d'ordre technique sur les DCPs, l'organisation générale et les répétitions, vous pouvez contacter le coordinateur technique de la direction technique :

Eric CHERIOUX +33 6 40 95 55 59 - sts@festival-cannes.fr

Pour toute information d'ordre technique sur les projections (numérique et 35-70mm), vous pouvez contacter le responsable image et son de la direction technique :

Jean-Baptiste HENNION +33 6 13 12 63 58 - sts@festival-cannes.fr

Pour toute information d'ordre technique sur les kdms, vous pouvez contacter le responsable du Système d'Information de la direction technique :

Hans-Nikolas LOCHER +33 6 07 17 03 29 - sts@festival-cannes.fr

Pour le suivi de votre téléchargement en cas d'incident, vous pouvez contacter le montage du festival (régie copie DCP et 35mm) :

Romuald LAGOUE +33 4 92 99 85 47 - montage@festival-cannes.fr

Afin de définir l'horaire de votre répétition, vous prendrez contact avec **Frédéric MOUTINHO**, dès votre arrivée à Cannes, sur le mail :

repetitions@festival-cannes.fr

Si des dispositions techniques particulières doivent être adoptées pour la projection de votre film, nous vous remercions de nous en informer au plus tôt.

Je vous remercie pour votre collaboration et vous souhaite un excellent Festival.

Croyez, Madame, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

André LABBOUZ

Directeur Technique des projections

c/o Mme Iris KNOBLOCH - Thierry FRÉMAUX